



Commune de RENDEUX



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le Fonctionnaire délégué est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Le demandeur est l'Administration communale demeurant Rue de Hotton, Rendeux 1 à 6987 Rendeux.

Le terrain concerné est situé Rue de Hotton, s/n à 6987 Rendeux et cadastré division 1, section B n° 758L, 768W, 772C, 775T, 775V.

Le projet de **Construction d'une halle rurale et aménagement de ses abords** présente les caractéristiques suivantes :

D'une part, le projet consiste à réaménager le parking existant au cœur de Rendeux en un espace convivial structuré en fonction des bâtiments existants et en projet. Les abords permettent de maintenir une solution d'accès vers les services installés en arrière zone, proposent des solutions de stationnement adéquates, garantissent la modularité des espaces en fonction des besoins. Des revêtements drainants et des techniques de végétalisation sont privilégiées, l'accessibilité aux engins d'entretien et la gestion des eaux est prévue.

D'autre part, le projet vise également la construction d'une halle rurale destinée à accueillir des activités de transformation, de stockage et de commercialisation de produits issus de plusieurs producteurs locaux inscrits dans une dynamique de valorisation des circuits courts, avec un local de transformation de produits, de stockage avec chambre froide.

Cet espace couvert doit également permettre de servir de lieu de rassemblement pour divers groupements qui pourront bénéficier de cet aménagement sans nuire à sa première destination.

L'intégration paysagère (choix des matériaux, plantations) et l'utilisation de matériaux et d'énergies durables fait partie intégrante du projet.

**Une enquête publique de 30 jours est requise pour la demande de permis et pour la voirie selon les modalités prévues aux articles D.VIII.7 et suivants du CoDT, conformément à l'article D.IV.41, alinea 4 du même Code : enquête publique pour demande d'ouverture, de modification ou de suppression de la voirie communale.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article **R.IV.40-1, §1er, 7** du Code du Développement Territorial.

**Le dossier peut être consulté** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX

- Les jours ouvrables de 09h00 à 12h00;
- Le mardi jusqu'à 20 heures;

**Pour les consultations** jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (téléphone : 084/370.171 - mail : [urbanisme@rendeux.be](mailto:urbanisme@rendeux.be))
- Madame Julie GASPARIS (téléphone : 084/370.170 - mail : [urbanisme@rendeux.be](mailto:urbanisme@rendeux.be))

**L'enquête publique est ouverte le 18 octobre 2023 et clôturée le 16 novembre 2023.**

**Les réclamations et observations écrites**

- sont à adresser au Collège Communal :
  - par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
  - par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete@rendeux.be](mailto:enquete@rendeux.be)
- ou sont remises au service urbanisme dont le bureau se trouve rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique Administration communale - URB040-23**

**Les réclamations et observations orales peuvent être formulées** pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (téléphone : 084/370.171 - mail : [urbanisme@rendeux.be](mailto:urbanisme@rendeux.be)) ou de Madame Julie GASPARIS (téléphone : 084/370.170 - mail : [urbanisme@rendeux.be](mailto:urbanisme@rendeux.be)) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

**La séance de clôture de l'enquête publique** aura lieu le 16 novembre 2023 de 9:00 à 11:00 à l'adresse suivante : Administration communale, rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux, service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur François COLLIGNON dont le bureau se trouve rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,  
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,  
C. DI ANTONIO